

Plan Local d'Urbanisme de  
MONTROY-FLANVILLE

3e modification du P.L.U.

Plan de zonage

Echelle : 1/2000e

LEGENDE

- Limite de commune
- - - Limite de zone
- - - Limite de secteur
- Zone inondable
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Terrain urbain cultivé à conserver
- Emplacement réservé pour sentier piétonnier à créer
- Autre emplacement réservé
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Zone de bruit
- Marge de recul des voies à grande circulation

2

LE P.L.U. EST INSTAURE SUR TOUTES LES ZONES D'ETAT PARCELAIRES DU 1er Novembre 2002

- APPROBATION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU 03 Juin 2006
- APPROBATION DE LA 1ère MODIFICATION PAR D.C.M. DU 25 Septembre 2006
- APPROBATION DE LA 2ème MODIFICATION PAR D.C.M. DU 17 Juin 2007
- APPROBATION DE LA 3ème MODIFICATION PAR D.C.M. DU 06 Mars 2008
- APPROBATION DE LA 4ème MODIFICATION PAR D.C.M. DU 23 Juin 2009
- APPROBATION DE LA 5ème MODIFICATION PAR D.C.M. DU 09 Janvier 2010
- Pour être annexé à l'acte notarié de :

Le Maire

